

A Saint-Vallier, le 6 Mai 2026,

**Mesdames, Messieurs,
les membres du Conseil d'administration du CCAS
26240 Saint-Vallier**

Objet : convocation pour le Conseil d'Administration du CCAS

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons au Conseil d'Administration du CCAS qui aura lieu le :

Mercredi 20 mai 2026
à 18h
en Salle du Conseil

Nous vous remercions Madame, Monsieur de bien vouloir participer à ce Conseil d'Administration et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

**Madame SAPET Frédérique,
Présidente du CCAS**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de ST VALLIER 26240' at the top and 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.

ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Approbation du Procès-Verbal du 11 mars 2026
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- Election du vice-président du CCAS
- Adoption du Règlement Intérieur du CCAS
- Adoption du règlement d'attribution des bons solidaires et secours exceptionnels
- Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président ou au Vice- président
- Questions diverses

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 MAI 2026

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Installation du Conseil d'Administration

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2026

Il convient de valider le PV du précédent CA CCAS.

3. Adoption du Règlement Financier et Budgétaire

Le CCAS de Saint-Vallier est passé à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ce qui a rendu obligatoire l'adoption de son Règlement Budgétaire et Financier. Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document officiel qui fixe les règles de gestion des finances au sein d'une collectivité publique, d'un établissement public ou parfois d'une organisation. Suite au renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit être approuvé. Le RBF est joint en annexe à la présente note.

4. Election du vice-président CCAS

Dans le cadre de cette séance d'installation, il appartient au CA de procéder à l'élection de son Vice-Président.

5. Adoption du Règlement Intérieur du CCAS

Afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration, il est proposé d'adopter le règlement intérieur (joint en annexe).

6. Adoption du Règlement d'attribution des bons solidaires et les secours exceptionnels du CCAS

Le Président clarifiera les conditions d'attribution des aides financières facultatives du CCAS, conformément à l'article R123-19 du Code de l'action sociale et des familles.

Pour information, les dépenses de secours alimentaires (bons solidaires) ont représenté 332€ en 2025 (soit 15 bons), 171€ en 2024 (soit 8 bons) et 265€ en 2023 (soit 10 bons). Il est rappelé qu'en complémentarité, des colis alimentaires d'urgence par le biais de l'épicerie peuvent être délivrés (30 colis d'urgence réalisés en 2025 et 23 colis en 2024). Concernant les secours exceptionnels, 2024 un secours a été accordé pour des réparations de voiture à hauteur de 560€. En 2023, quatre demandes d'aides financières ont été étudiées favorablement pour un montant de 1880€ (une aide pour le règlement d'une société de nettoyage, pour un certificat médical pour une demande de mise sous protection et des réparations de voiture...).

Il est proposé à la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'approuver le règlement d'attribution proposé. Ce dernier est joint en annexe.

7. Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration du CCAS au Président et au Vice-Président

Afin de garantir la continuité du service public et d'assurer la gestion efficace du CCAS entre les réunions du CA CCAS, il est proposé de déléguer au Président et au Vice-présidente, un certain nombre de compétences.

8. Questions diverses